

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2021-181

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2000-03 du 2 mai 2000, modifiée, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision n°2020-163 du 1er juin 2020, accordant délégation de signature à Madame Catherine LABBE-JULLIE, chargée de mission au sein de l'Institut thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Inserm ;

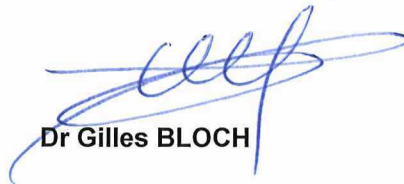
DECIDE

Article 1 : Madame Catherine LABBE-JULLIE étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de chargée de mission au sein de l'Institut thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Inserm.

Article 2 : La décision n°2020-163 est abrogée.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 24 juin 2021.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH